

L'Emblème du jour

JOURNAL D'INFORMATION, D'ANALYSE, D'INVESTIGATION ET DE PUBLICITÉ

Porto-Novo, Rép. Bénin - Email : lemblemedujour@gmail.com - Tél. : +229 97 9046 40

SALLES DES FÊTES
ELONA HOUSE

☎ 98 90 46 40

GUEST HOUSE
FENOÙ

Appartements & Chambres meublés

☎ 98 90 46 40

DÉJÀ 8 ANS DE POUVOIR DE PATRICE TALON

Page 04

Claudine TALON, Avrankou n'a rien reçu !



APRÈS LA STATUE DE L' «AMAZONE» À COTONOU



Porto-Novo s'apprête à recevoir sa statue : "Le roi TOFFA 1er"

Page 04

REMISE DE CHÈQUES AUX ÉCOLES BÉNÉFICIAIRES
DE CANTINES SCOLAIRES À PORTO-NOVO

YANKOTY et son conseil municipal en appui au Gouvernement

Page 09

(Plus de 32 millions FCFA pour nourrir
5000 enfants dans 14 écoles)



ÉLECTIONS MÉDIAS / HAAC 2024

Vincent LÉZINME, une candidature de solutions aux problèmes des journalistes

Page 11



PRÉSUMÉ VOL DE CARBURANT À L'ÉTAT-MAJOR

14 militaires jugés par la CRIET

Page 03



DÉCLASSEMENT DU STADE «GÉNÉRAL MATHIEU KÉRÉKOU»

Page 02

Le Gouvernement se prononce et rassure

ANNONCE DE DÉCÈS

L'UPR perd un vaillant militant, le camarade Pierre ABISSIN

Le Président de l'Union Progressiste le Renouveau a le regret d'annoncer aux militantes et militants du Parti, le décès du *Camarade Pierre ABISSIN*, ce 20 mars 2024.

Le camarade *Pierre ABISSIN* a été de tout temps un vaillant militant de l'Union Progressiste le Renouveau et était jusqu'à son décès Coordonnateur de l'arrondissement d'Allahé dans la commune de Za-Kpota et membre du Bureau Politique.

Au nom des militants et des instances centrales du parti, le Président de l'Union Progressiste le Renouveau présente ses vives et sincères condoléances aux militants et militantes de la 24^{ème} circonscription électorale et en particulier de Za-Kpota et à la famille éplorée.

Fait à Cotonou, le 05 avril 2024
Pour le Président et P.O.
La Directrice de l'Administration

*Christhelle HOUNDONUGBO ALIOZA

DÉCLASSEMENT DU STADE DE L'AMITIÉ GÉNÉRAL MATHIEU KERÉKOU

Le Gouvernement se prononce et rassure

Les Guépards du Bénin ne joueront plus leurs prochains matchs au stade de l'amitié Général Mathieu Kérékou (GMK) de Cotonou. Le stade est déclassé par la FIFA et la CAF. Interpellé sur cette situation, le gouvernement par la voie de son porte-parole a réagi vendredi dernier lors des échanges hebdomadaires avec les professionnels des médias.

Le déclassé du stade de l'amitié, GMK de Cotonou fait polémique. Surtout que cette situation intervient après la rénovation du stade qui a été réceptionné début juillet 2021.

Se prononçant sur le sujet, le porte-parole du gouvernement fait savoir que « Le plus important » après le déclassé « est de faire

en sorte que le stade retrouve son niveau d'habilitation pour que nos joueurs ne soient plus obligés d'aller jouer à l'étranger les matchs pour lesquels ils reçoivent ».

C'est en substance la réponse du porte-parole du gouvernement suite à la décision des instances de football déclassant le stade Général Mathieu Kérékou (GMK) de Cotonou.

Des entreprises sont intervenues lors des travaux de rénovation du stade GMK de Cotonou. Y a-t-il eu « malfaçons » ou des « incorrections » au regard des cahiers de charge ?

En attendant de situer les responsabilités pour connaître les vraies causes des défaillances constatées, le gouvernement entend jouer

sa partition. « Tout ce qui dépend du gouvernement pour la remise aux normes du stade (...) est en cours et (...) sera fait », rassuré Wilfried Léandre Hounbédji, porte-parole du gouvernement au cours d'une rencontre avec les professionnels des médias à Cotonou, ce vendredi 05 avril 2024.

Secrétaire général adjoint du gouvernement, Wilfried Léandre Hounbédji souligne que « ce qui doit être fait au moins dans l'immédiat » sera fait « pour que le stade soit remis aux normes afin que, comme nous le souhaitons, nous ayons l'honneur d'aller ici (stade GMK de Cotonou), supporter nos Guépards plutôt que de devoir nous déplacer à l'étranger pour les supporter ».

Le stade GMK de Cotonou a été rénové et homologué par la CAF. Il a été réceptionné en juillet 2021 et les travaux ont coûté 13 milliards FCFA., selon l'ambassade de la Chine près le Bénin. Suite à son déclassé, les Gupérds du Bénin, la sélection nationale, jouera ses matches à domicile en Côte d'Ivoire.

D. R.



ANNONCE DE DECES

Le Président de l'Union Progressiste le Renouveau a le regret d'annoncer aux militantes et militants du Parti, le décès du **Camarade Pierre ABISSIN**, ce 20 mars 2024.

Le camarade **Pierre ABISSIN** a été de tout temps un vaillant militant de l'Union Progressiste le Renouveau et était jusqu'à son décès Coordonnateur de l'arrondissement d'Allahé dans la commune de Za-Kpota et membre du Bureau Politique.

Au nom des militants et des instances centrales du parti, le Président de l'Union Progressiste le Renouveau présente ses vives et sincères condoléances aux militants et militantes de la 24^{ème} circonscription électorale et en particulier de Za-Kpota et à la famille éplorée.

Fait à Cotonou, le 05 avril 2024

Pour le Président & P.O.
La Directrice de l'Administration

Christhelle HOUNDONUGBO ALIOZA

L'Emblème du jour

JOURNAL D'INFORMATION, D'ANALYSE, D'INVESTIGATION ET DE PUBLICITÉ
Porto-Novo, Rép. Bénin - Email : lembledujour@gmail.com - Tél. : +229 97 9046 40

ISBN : 978-99982-1-737-9 DÉPÔT LÉGAL N° : 15577

Porto-Novo, Rep du Bénin
Email: lembledujour@gmail.com
Tel: +229 98904640

PRODUCTION :
Ets EMERIC PRODUCTION

DIRECTEUR DE PUBLICATION:
Emeric Joël ALLAGBE
Tél. : +229 98904640

CONTACTS SECRÉTARIAT:
Tél. : (+229) 55499999 / 55500707

REDACTION
Emeric Joël ALLAGBE
Aimé HOUENOU
Eric OBINTI

PHOTOS:
Benoît Koffi

MAQUETTE ET GRAPHISME:
G. A. DANSOU



DIALOGUE MONDIAL DE LA JEUNESSE À COTONOU

TALON reçoit la DE Natalia KANEM de l'UNFPA

En séjour au Bénin dans le cadre de l'organisation à Cotonou du 1er au 05 avril 2024 du Dialogue mondial des jeunes, Madame Natalia KANEM, Directrice Exécutive du Fonds des Nations Unies pour la population (UNFPA) a été reçue en audience, ce jeudi 04 avril 2024 au Palais de la Marina, par le Président de la République, Monsieur Patrice TALON. Au sortir de l'audience, Dr Natalia KANEM a remercié le Chef de l'État pour avoir autorisé l'organisation de cet évènement mondial de la jeunesse à Cotonou. Les motivations du choix porté sur le Bénin pour accueillir

cette rencontre tiennent au fait que : « Le Bénin est un bon exemple en matière de promotion et d'autonomisation des filles et des femmes ». Pour la Directrice exécutive de l'UNFPA, le développement, la paix et la sécurité ne peuvent se construire sans la jeunesse.

Dr Natalia KANEM et sa délégation ont été introduites au Cabinet du Chef de l'État par le Ministre d'État chargé du Développement et de la Coordination de l'Action gouvernementale, Monsieur Abdoulaye BIO TCHANÉ.

Il faut en effet noter que



cette année 2024, la Communauté internationale célèbre le 30ème anniversaire de la Conférence Internationale sur la Population et le Développement (CIPD). Et dans ce cadre, plusieurs centaines de jeunes venus de près de 130 pays du monde se sont donné rendez-vous à Cotonou pour célébrer les jeunes en tant que partenaires du développement, comme gardiens du programme d'action de la CIPD et acteurs du changement.

Présidence du Bénin



PRÉSUMÉ VOL DE CARBURANT À L'ÉTAT-MAJOR

14 militaires jugés par la CRIET

(08 placés sous mandat de dépôt et 06 militaires poursuivis sans mandat de dépôt)

Au Bénin, 14 militaires de la marine ont comparu le jeudi 04 avril 2024 dernier devant la Cour de Répression des Infractions Economiques et du Terrorisme (CRIET) dans un dossier de vol présumé de carburant à l'état-major.

Au nombre des militaires qui ont comparu, huit sont placés sous mandat de dépôt et six autres sont poursuivis sans mandat de dépôt. Ils sont poursuivis pour « abus de fonctions, recel de vol et blanchiment de capitaux », informe banouto. Pour des faits de vol présumé de carburant à l'état-

major, les 14 militaires ont comparu le jeudi 04 avril 2024 dernier devant la Cour de Répression des Infractions Economiques et du Terrorisme (CRIET). Les accusés sont de la marine. Ils sont accusés d'avoir siphonné les réserves de carburant de l'état-major. Le carburant présumé volé aurait été vendu.

A l'audience, le représentant de l'état-major a fait savoir qu'aucune perte de carburant n'a été enregistrée avant l'arrestation des prévenus. Une enquête interne est en cours pour constater les irrégularités.

Le dossier a été renvoyé au 13 juin 2024 prochain.

D. R.



DÉJÀ 8 ANS DE POUVOIR DE PATRICE TALON

Claudine TALON, Avrankou n'a rien reçu !

06 avril 2016-06 avril 2024. Cela fait 8 ans que le chanteur de la Rupture, le président Patrice TALON, a pris les clés du palais de la Marina. À l'heure du bilan, beaucoup de choses ont été faites pour le bonheur des populations. Dans le même temps, certaines promesses sont restées non tenues. C'est le cas de la commune d'Avrankou, ville originaire de la première dame, Claudine TALON, qui atteint toujours son coup magique.

Au cours de la campagne électorale de 2016 et même celle de 2021, beaucoup ont vu et entendu le président Patrice TALON dire de la commune d'Avrankou, sa "belle" ville. Aux populations de la cité des Djaka, il leur a demandées leur suffrage pour enfin leur donner la "dot" tant attendue. On entend par "dot" dans ce contexte électoral, la construction de la commune d'Avrankou. 8 ans après, Avrankou apparaît comme les parents pauvres des Programmes d'ac-

tions du Gouvernement (PAG 1 et PAG 2). Pourtant...Il suffit de faire un tour dans les rues, les places publiques de cette cité pour comprendre réellement l'amertume et la déception des Djaka. En dehors du stade omnisports, de la construction de la voie Inter États Porto-Novogola et de quelques petites actions d'éclat de la Fondation Claudine TALON, rien...Avrankou attend encore les 2 ans qui restent de son gendre pour sourire aux couleurs de l'AMOUR.

D. R.



APRÈS LA STATUE DE L'AMAZONE" À COTONOU

Porto-Novo s'apprête à recevoir sa statue : "Le roi TOFFA 1^{er}"



La ville historique de Porto-Novo, capitale du Bénin, entre dans une ère nouvelle avec la réhabilitation de la statue historique monumentale du roi Toffa 1^{er}. Inspirée par les récentes réalisations à Cotonou et d'autres villes, cette nouvelle addition à l'horizon de Porto-Novo célèbre le riche patrimoine et l'héritage culturel de la région.

La statue du Roi Toffa 1^{er} qu'on ne décrit plus, qui sera dévoilée dans peu de mois lors d'une cérémonie officielle sûrement, est une œuvre d'art impressionnante qui rend hommage aux figures emblématiques de l'histoire de Porto-Novo. Notons que la statue a une hauteur de 25 mètres et est érigée au cœur de la ville à la place Bayol. Cette structure majestueuse est destinée à devenir un symbole durable de fierté et de respect pour les habitants et les visiteurs. Cette statue représente bien plus qu'une simple structure. Elle incarne l'essence même de la ville, de son peuple et de son histoire. Cette

nouvelle initiative marque une étape significative dans le développement culturel et touristique de Porto-Novo. En plus d'attirer les visiteurs nationaux et internationaux, la statue historique aura à renforcer le sentiment d'appartenance des résidents à leur ville et stimuler l'économie locale.

Alors que le Bénin continue de célébrer son passé tout en se tournant vers l'avenir, la statue de Porto-Novo s'ajoute à la liste croissante de monuments emblématiques du pays, soulignant ainsi son riche héritage et son engagement envers la préservation de son histoire.

Bernice ALOVOKPINHOU* (Stagiaire)

RÉDUCTION DE LA MORTALITÉ MATERNELLE ET NÉONATALE

12 maternités se conforment aux normes SONU

Le Ministère de la santé reçoit un appui de taille dans le cadre de l'amélioration de la qualité de l'offre de soins obstétricaux et néonataux d'urgence (SONU). Au total, 12 formations sanitaires reçoivent des matériels et équipements medicotechniques pour accompagner les efforts réalisés dans le cadre de la réduction de la mortalité maternelle et néonatale. La cérémonie de remise d'équipements s'est déroulée le jeudi 4 avril 2024 dernier au Ministère de la santé.

Ne plus perdre la vie en voulant la donner est le socle de l'engagement du Ministère de la santé qui s'attèle depuis toujours à optimiser l'offre de soins dans le domaine des urgences obstétricales et néonatales. Grâce à cet important appui de la Banque mondiale à travers le projet SWEDD, 12 maternités se conforment aux normes SONU et donnent ainsi un coup d'accélérateur aux indicateurs liés à la santé maternelle et néonatale.

Pour le Directeur de Cabinet du Ministre de la santé, Enagnon Péta AKOGBETO, les données récentes sont appréciables mais des

efforts substantiels restent à consentir. « La récente enquête par grappes à indicateurs multiples montre en ce qui concerne la mortalité néonatale que nous sommes passés de 30 décès à 23 décès pour 1.000 naissances vivantes de 2017 à 2022 et également pour la première fois nous avons enregistré pendant deux années consécutives moins de 1.000 décès maternels par an dans nos formations sanitaires. Mais nous devons redoubler d'efforts et poursuivre les interventions majeures en cours », a-t-il déclaré.

Tout en saluant cet important appui du Projet SWEDD, le Directeur de



Cabinet du Ministre de la santé a exprimé la volonté du Gouvernement pour qu'aucune femme ne craint de perdre la vie en voulant donner la vie.

Après avoir souligné les efforts du Ministère de la santé dans l'atteinte de la couverture sanitaire universelle, le Directeur de



Cabinet de la Ministre des Affaires sociales et de la Microfinance a souligné les mérites de cet apport de la Banque Mondiale qui influencera positivement la capture du dividende démographique, et qui contribuera à la réalisation des

objectifs du Programme d'Action du Gouvernement et des Objectifs du Développement Durable.

Cet appui est constitué d'équipements et de matériels pour les soins dans les salles d'accouchement, les salles de dilatation, les salles du post-partum et ou d'hospitalisation et pour les unités de stérilisation.

Les structures de santé concernées sont les centres de santé de Cobly, de Pahuou et de Tourou, les hôpitaux de zone de Natitingou, de Bassila, de Banikoara, de Kandi, d'Aplahoué, de Klouékanmè, de Djidja, de Covè et de Ouidah.

S. E.





EMERIC
Production

SALLES DES FÊTES ELONA HOUSE

📞 98 90 46 40



ELONA HOUSE à Porto-Novo, Djassin Houinvié non loin de la pharmacie Tokpota Davo et FENOU Guest House à Dowa.

Renseignements: 55499999 / 55500707 / WhatsApp: 98904640



ELONA HOUSE



SALLES DE FÊTES ET DE CONFÉRENCES

CONFÉRENCE | ANNIVERSAIRE | BAPTÊME | COMMUNION | MARIAGE

UN LIEU HORS DU COMMUN, CLIMATISÉ AVEC UN DÉCOR DE HAUT STANDING



Porto-Novo, Djassin Houinvié non loin de la pharmacie Tokpota Davo



+229 97 90 46 40

+ 229 98 90 46 40

Faites-y un tour!

COMPTE RENDU DU CONSEIL DES MINISTRES DU MERCREDI 3 AVRIL 2024

Le Conseil des Ministres s'est réuni mercredi, le 03 avril 2024, sous la présidence de Monsieur Patrice TALON, Président de la République, Chef de l'État, Chef du Gouvernement. Les décisions ci-après ont été prises :

I- MESURES NORMATIVES.

I-1. Nouvelles mesures et modalités d'exportation des produits forestiers en République du Bénin.

La mise en œuvre des textes réglementant l'exportation du bois au Bénin a révélé l'urgence de leur actualisation pour tenir compte de la nécessité de préserver et de développer les ressources forestières. Elle traduit également la volonté du Gouvernement de promouvoir la transformation locale des bois destinés à la commercialisation.

Le présent décret vise donc à définir les conditions applicables à l'exportation des bois et produits de bois en République du Bénin. Celles-ci découlent des orientations stratégiques définies dans la nouvelle politique forestière de notre pays adoptée par le Conseil des Ministres du 22 février 2023 et qui projette le reboisement de 150.000 hectares de terres d'ici 2030, assorti de la mise en place d'un système résilient de gestion et d'exploitation des espaces forestiers.

Ainsi, le nouveau cadre réglementaire prévoit que l'exportation des produits forestiers est, nonobstant l'agrément, soumise à l'autorisation et à l'obtention préalable de l'avis technique délivré par les services compétents de la Direction générale des Eaux, Forêts et Chasse.

Par ailleurs, sont autorisées sur toute l'étendue du territoire national :

l'exploitation d'essences de forêts naturelles dans le domaine protégé de l'Etat exclusivement à des fins de consommation nationale ; l'exploitation et la commercialisation des bois issus des plantations domaniales, des plantations privées et des forêts du domaine protégé de l'Etat conformément aux dispositions des textes réglementaires en vigueur ; l'exportation des essences de bois issus des plantations domaniales et privées ; l'exportation des produits forestiers non ligneux et du charbon de bois écologique ; l'exportation et la réexportation des produits finis de bois d'essences naturelles du domaine protégé de l'Etat. Sont cependant interdites sur toute l'étendue du territoire national, sous peine de sanctions, l'exportation :

du bois des forêts naturelles du domaine classé de l'Etat ; de toute essence de bois sous forme de produit forestier non transformé ; du bois de toute essence de forêts naturelles ; du bois par voie terrestre ; du charbon de bois.

Enfin, la liste des essences de plantation éligibles à l'exportation et les quotas de volumes exportables par essence sont définis chaque année par le ministre chargé des Eaux, Forêts et Chasse.

I-2. Transmission à l'Assemblée nationale, pour examen et vote, du projet de loi sur l'actualisation de la loi n° 2016-25 du 04 novembre 2016 portant organisation de la concurrence en République du Bénin.

Les observations résultant de l'application de cette loi ainsi que l'évolution du contexte économique régional et international justifient son actualisation pour y introduire notamment l'interdiction des pratiques anticoncurrentielles en lien avec les concepts tels que : contrats d'exclusivité, fusions et acquisitions, monopole, encadrement de la liberté des prix. Il en est

de même du développement du commerce électronique.

En outre, la mise à jour de cette législation permettra de clarifier les prérogatives du Conseil national de la Concurrence dont le rôle sera essentiellement de conseiller le Gouvernement sur toute question intéressant la concurrence ou pouvant en affecter sa réalité.

Les ministres concernés veilleront à l'aboutissement de la procédure législative.

Au titre d'autres mesures normatives, ont été adoptés les décrets portant :

transmission à l'Assemblée nationale, pour examen et vote, du projet de loi portant dispositions transitoires et dérogatoires aux dispositions organisant le plan de carrière des magistrats pour les nominations dans les juridictions de fond ;

suspension temporaire de maître Bérenger Yaovi AGBOGBA de ses fonctions d'huissier de justice, titulaire de la charge de Comè créée par décret n° 2016-749 du 7 décembre 2016 ;

création, attributions, organisation et fonctionnement du Comité national de Coordination de la Sécurité dans la zone du projet d'interconnexion électrique 330 kV, Dorsale Nord Nigeria-Niger-Bénin/Togo-Burkina Faso (projet WAPP Dorsale Nord).

II- COMMUNICATIONS.

II-1. Contractualisation pour la fourniture et la pose des mobiliers d'étals dans les nouveaux marchés urbains.

Dans la perspective de la mise en service prochaine de ces marchés déjà construits ou en cours de finition, il s'est avéré pertinent de s'assurer de la qualité et de la durabilité des mobiliers d'étals à y déployer et de veiller à leur généralisation pour en garantir l'attrait autant que les bonnes conditions d'installation des marchands.

A cet effet, un modèle-type a été conçu et a fait l'objet d'une consultation. Les avis des représentants des commerçant(e)s ont été pris en compte de sorte que le présentoir harmonisé s'adapte aussi bien aux étals primeurs qu'à ceux de produits manufacturés.

C'est pourquoi, le Conseil a marqué son accord pour la contractualisation avec des groupes spécialisés en mesure de produire dans les meilleurs délais les 15.000 unités environ nécessaires pour l'ensemble des marchés de cette première phase à savoir Cadjehoun, Aidjedo, Tokplégbé, PK3, Ahouangbo, Houndjro, Cococodji, Guèma et Djougou, Gbégamey, Menontin, Wologuèdè, Midombo, Ste Trinité, Ganhi, et Ouando.

II-2. Réalisation de la deuxième phase des travaux d'alimentation en énergie électrique de la route des pêches.

Ce projet vise à satisfaire les besoins en énergie électrique des populations environnantes ainsi que des infrastructures hôtelières et touristiques qui s'installent.

La première phase étant déjà exécutée entre Fidjrossé et Togbin, la présente concerne le tronçon Adounko-Avlékété-Ouidah-Gakpé.

Les travaux à réaliser intègrent la construction du poste blindé à Avlékété et d'une ligne souterraine Adounko-Avlékété-Ouidah ; la construction d'un poste classique à Ouidah et d'une ligne aérienne double terme Gakpé-Ouidah, l'extension du poste classique de Gakpé, l'extension et la densification des réseaux de distribution haute et basse tension desservant les édifices et la population des zones concernées, avec notamment la fourniture et la pose

de 10.000 kits de branchement.

En vue de leur exécution diligente et dans de brefs délais, le Conseil a autorisé la contractualisation avec des groupes ayant des références et qualifications solides, à charge pour les ministres intéressés de veiller au respect des cahiers des charges par chacun d'eux.

II-3. Missions de maîtrise d'œuvre complète pour la réalisation de divers travaux dans la commune de Bantè.

Les missions à exécuter concernent les études techniques, le contrôle et la surveillance des travaux de voirie et assainissement, de réhabilitation des routes en terre, ainsi que de réhabilitation des marchés de Bantè-centre, Gouka et Pira.

L'objectif poursuivi est d'accélérer le développement de la commune à travers la disponibilité et la fonctionnalité d'un minimum d'infrastructures socio-économiques et communautaires de qualité (eau potable, électricité, centres de santé, infrastructures marchandes) puis de bâtir un cadre de vie sain et résilient notamment en termes de voirie, d'assainissement et de connectivité.

Le Conseil a donc autorisé la contractualisation avec divers cabinets en vue de la réalisation de ces travaux.

II-4. Acquisition et installation d'un scanner 64 barrettes/128 coupes avec option cardio au profit du Centre hospitalier départemental de l'Ouémé à Porto-Novo.

Après le Centre national hospitalier universitaire Hubert Koutoukou MAGA qui a bénéficié d'une unité d'IRM et d'un scanner 64 barrettes, le Centre hospitalier universitaire départemental du Borgou qui a été aussi doté d'un scanner 64 barrettes, le Gouvernement poursuit sa politique de renforcement des équipements de nos établissements hospitaliers.

Il sera ainsi procédé à l'acquisition d'un scanner de 64 barrettes/128 coupes avec option cardio au profit du Centre hospitalier universitaire départemental de l'Ouémé ; ce qui permettra d'en accroître les capacités opérationnelles et de réduire les tracasseries que subissent ses patients dans le cadre du diagnostic de certaines pathologies lourdes.

La présente contractualisation est donc autorisée à cette fin. Le ministre de la Santé assurera le suivi de la bonne exécution des prestations dans les délais requis.

II-5. Recrutement de sept cent-quatre-vingt-seize (796) agents contractuels de droit public des collectivités territoriales décentralisées au profit des formations sanitaires publiques au titre des années 2024 et 2025.

Dans le cadre de la mise en œuvre du Programme d'Action du Gouvernement 2021-2026, il est prévu de recruter 3.000 agents contractuels de droit public de l'État au profit du ministère de la Santé. Sur cet effectif, un recrutement spécial de 1600 avait déjà été organisé.

Au terme du processus, 1331 agents dont 234 médecins et 588 infirmiers et sages-femmes ont pris service ; ce qui représente 83% de l'effectif attendu.

Ce nombre a permis de combler en partie le déficit d'agents de santé mis à disposition des formations sanitaires. Cependant, il s'observe encore une iniquité dans la répartition et le maintien au poste de ces agents avec pour conséquence, la faible couverture de certaines communes en personnels de santé.

Pour y remédier, il est prévu de recourir, pour compter de 2024, au recrutement d'agents

contractuels de droit public des collectivités territoriales décentralisées au profit des formations sanitaires publiques. Le statut de ces agents leur confère, en effet, un rattachement aux communes pour lesquelles ils sont recrutés et offre une meilleure garantie de la couverture des besoins en attente au niveau local ainsi que du maintien du personnel à son poste.

En accédant à ce recrutement de 796 agents pour le compte de l'année 2024, le Conseil a instruit les ministres concernés de veiller à sa bonne organisation.

II-6. Adoption du Plan national d'Investissements agricoles et de Sécurité alimentaire et nutritionnelle 2022-2025.

Ce Plan, véritable cadre de référence en matière de planification des actions à moyen terme dans le secteur agricole de 2017 à 2025, est décliné en deux phases quinquennales. La première ayant été exécutée avec satisfaction, il convient d'acter la seconde dont le processus de formulation a été conduit à terme puis validé par les acteurs du secteur agricole le 22 mars 2024.

Il est assorti d'un dispositif consolidé de suivi-évaluation impliquant tous les acteurs publics et privés et permettant, en outre, de rendre compte périodiquement du niveau d'atteinte des objectifs et d'opérer, au besoin, des ajustements pour plus d'impacts sur la population. Ce dispositif prévoit la collecte, l'analyse et le traitement des données pour alimenter les différentes instances de reddition de compte, à savoir : les revues de performances et les sessions du Conseil national d'Orientation et de Suivi du secteur agricole.

Les ministres concernés sont instruits de veiller à sa mise en œuvre rigoureuse.

III- RENCONTRES ET MANIFESTATIONS INTERNATIONALES.

Il a été autorisé sous cette rubrique l'organisation de :

la quatorzième session ordinaire de l'Assemblée générale du Conseil Ouest et Centre africain pour la Recherche et le Développement Agricoles (CORAF), du 15 au 17 avril 2024 à Cotonou ;

la conférence de haut niveau du mécanisme MUSKOKA, sur les enjeux et défis pour atteindre la couverture de santé universelle pour la population cible par le renforcement de la résilience des systèmes de santé, les 17 et 18 avril 2024 à Cotonou ;

la cérémonie de lancement officiel de la campagne agricole 2024-2025, le 19 avril 2024 à Kandi ; puis

la participation du Bénin, du 23 au 25 avril 2024 au Kenya, au 6ème forum du Partenariat pour les compétences en sciences appliquées, ingénierie et technologie (PASET).

IV- MESURES INDIVIDUELLES.

Les nominations ci-après ont été prononcées :

Au ministère de la Justice et de la Législation Directeur des Systèmes d'Information : Monsieur Cyrille ZOUHON

Conseiller technique à la Formation, à la Législation et à l'Accès au droit : Monsieur Gildas NONNOU

Au ministère de la Santé Directrice adjointe de Cabinet : Madame Françoise Sybille ASSAVEDO.

Fait à Cotonou, le 3 avril 2024,

Le Secrétaire Général du Gouvernement,

Edouard OUI-OURO.

REMISE DE CHÈQUES AUX ÉCOLES BÉNÉFICIAIRES DE CANTINE SCOLAIRE À PORTO-NOVO

YANKOTY et son conseil municipal en appui au gouvernement

(Plus de 32 millions FCFA pour nourrir 5000 enfants dans 14 écoles)

Ouf de soulagement pour les enfants dans les écoles à cantines de la ville de Porto-Novo. La mairie réaffirme sa proximité et son accompagnement au bon fonctionnement des cantines scolaires. Dans l'après-midi du vendredi 05 Avril 2024 dernier, le Maire Charlemagne YANKOTY a procédé à la remise officielle des chèques aux directeurs de 14 écoles bénéficiaires.

« Les ressources financières allouées à la cantine scolaire sont destinées à garantir que nos élèves bénéficient d'une alimentation saine et équilibrée tout au long de leur journée d'apprentissage. De 4 écoles en 2021 pour un montant de 9.304.000 FCFA, nous sommes passés à 14 écoles en 2024 pour un montant de 22.848.125 FCFA.

A Ce jour, les frais liés à la cantine scolaire s'élèvent à un montant global de 32 152 125 FCFA, ayant servi à nourrir près de 5000 apprenants répartis dans 14 écoles » a indiqué le Maire dans son mot de bienvenue avant de préciser que « Cette prise en charge vise à couvrir l'acquisition des ustensiles de cuisine, le paiement des charges des personnes en charge de la préparation des repas ainsi que les frais liés aux condiments accessoires. »

Tout en rappelant que cette action de la mairie constitue un appui capital du conseil municipal au programme de cantine scolaire si cher au président Patrice TALON, le maire Charlemagne YANKOTY a invité les directeurs d'écoles à en faire une gestion transparente et rigoureuse pour que les enfants puissent vrai-



ment bien manger à l'école. Le conseil municipal est bien conscient que l'éducation est le premier socle du développement local. C'est pourquoi, il déploie assez d'efforts dans le secteur de l'éducation, assure l'autorité municipale.

Pour sa part, le directeur de l'EPP Donoukin Lissessa, porte-parole des responsables d'écoles bénéficiaires, a salué les actions bienveillantes du maire et de son conseil municipal. Il dira que « Nous sommes très émus pour l'acte qui vient d'être posé par la mairie de Porto-Novo en cette occasion. Cela nous réjouit assez car les apprenants avaient de difficultés à acheter le repas à 50 F. Mais depuis 2021, la

mairie apporte une solution de soulagement et nous prions pour le maire qui est un grand homme de vision »

A sa suite, d'autres interventions notamment celles de l'ONG FADEC, du représentant de la société civile et des autorités scolaires qui ont félicité et remercié la mairie pour les efforts qui se font en faveur des enfants. Lucien Akplogan de la société civile a dit surtout « Merci au maire parce qu'il y a quelques deux mois, vous nous avez appelés pour nous donner des outils pédagogiques afin de renforcer la capacité intellectuelle des enfants. Aujourd'hui, vous nous appelez pour donner à manger aux élèves. Merci beaucoup. J'in-

vite les écoles bénéficiaires à faire bon usage des ressources octroyées pour encourager la mairie de Porto-Novo. Encourager la mairie, c'est aussi à travers les résultats que chaque école va donner à la fin de l'année scolaire. »

Il est à noter que la cérémonie s'est déroulée en présence du troisième adjoint au maire, du président de la commission de l'éducation au niveau du conseil municipal, de la secrétaire exécutive et bien d'autres responsables.

Nous vous donnerons la liste des 14 écoles bénéficiaires dans nos prochaines publications.

D. R.



MOT DU MAIRE REMISE DE CHEQUES AUX ECOLES A CANTINE SCOLAIRE DE LA VILLE DE PORTO-NOVO

Porto-Novo, le 05 avril 2024

Messieurs les Adjoints au Maire ;
Monsieur le Président de la Commission Permanente chargée des Affaires Sociales, Sportives et Culturelles ;
Madame la Secrétaire Exécutive de la mairie de Porto-Novo ;
Messieurs les Chefs des Circonscriptions Scolaires de la ville de Porto-Novo ;
Monsieur le Chef d'Antenne du Programme Alimentaire Mondial/Ouémé ;
Mesdames et Messieurs les directeurs d'écoles bénéficiaires ;
Mesdames et Messieurs les Responsables des Cantines Scolaires ;
Mesdames et Messieurs les Journalistes,
Distingués invités ;

En ma qualité de Maire de la ville de Porto-Novo, je suis honoré de vous accueillir à cette cérémonie symbolique de remise de chèques aux écoles bénéficiant du soutien de la mairie dans ce programme de Cantine Scolaire si cher

au Chef de l'État, le Président Patrice Athanase Guillaume TALON.

Il est essentiel pour nous de souligner l'importance capitale des cantines scolaires dans notre système éducatif. Bien plus que de simples repas nutritifs, les cantines favorisent la socialisation, l'apprentissage des bonnes habitudes alimentaires et le développement de la convivialité entre les élèves. Elles assurent également à chaque enfant, quelle que soit sa situation socio-économique, un accès à une alimentation équilibrée tout au long de la journée scolaire, favorisant ainsi leur concentration, leur énergie et leur réussite académique.

Mesdames et Messieurs,
Chers invités,

Il est aussi de notre devoir de reconnaître que l'éducation et une alimentation saine des apprenants vont de pair. Investir dans l'alimentation scolaire revient à garantir un développement durable de notre système éducatif. C'est une vision que la municipalité de Porto-Novo a em-

brassée depuis l'introduction du projet de cantine scolaire, en décidant de le mettre en œuvre sur l'ensemble du territoire de la ville.

Depuis lors, la mairie a déployé des efforts considérables pour soutenir nos enfants. De 4 écoles en 2021, pour un montant de 9 304 000 FCFA, nous sommes passés à 14 écoles en 2024, pour un montant de 22 848 125 FCFA. À ce jour, les frais liés à la cantine scolaire s'élèvent à un montant global de 32 152 125 francs CFA, ayant servi à nourrir près de 5000 apprenants répartis dans 14 écoles.

Cette prise en charge vise à couvrir l'acquisition des ustensiles de cuisine, le paiement des charges des personnes en charge de la préparation des repas, ainsi que les frais liés aux condiments et accessoires.

Mesdames et Messieurs les Directeurs Responsables des cantines scolaires ;
Les ressources financières allouées à la cantine scolaire sont destinées à garantir que nos élèves bénéficient d'une alimentation saine et équilibrée tout au long de leur journée d'appren-

tissage. Il est donc primordial que ces fonds soient utilisés de manière responsable et efficace pour répondre aux besoins nutritionnels de nos enfants.

Je vous exhorte à veiller à ce que les fonds alloués soient utilisés de manière transparente, en priorisant l'achat de produits alimentaires de qualité, en garantissant la sécurité sanitaire des repas et en assurant un environnement propice à la préparation et à la consommation des repas.

Ensemble, travaillons main dans la main pour garantir que nos cantines scolaires contribuent pleinement à l'épanouissement et à la réussite de nos élèves.

Je vous remercie pour votre engagement et votre dévouement envers notre communauté éducative.

Vive l'éducation au service du développement ;
Vive la municipalité de Porto-Novo ;
Vive le Bénin ;
Je vous remercie

APPARTEMENT MEUBLÉ À PORTO-NOVO

Vous recherchez un appartement meublé communément appelé « Guest House » ?

Pour les voyageurs qui aiment se sentir partout comme chez eux, l'appartement est l'hébergement idéal. Les groupes et les familles peuvent profiter des chambres et de la cuisine pour s'isoler ou se retrouver autour d'un repas pour planifier les activités du lendemain. Les appartements sont souvent disponibles pour de courts ou longs séjours.

Une seule adresse : FENOU Guest House à Porto-Novo, dans les quartiers Tokpota, Dowa et Djassin Houinvié.

Renseignements et réservations
au +229 98904640 / 55499999 / 55500707



**GUEST HOUSE
FENOU**

Appartements & Chambres meublés

☎ 98 90 46 40



ELONA HOUSE à Porto-Novo, Djassin Houinvié non loin de la pharmacie Tokpota Davo et FENOU Guest House à Dowa.

Renseignements: 55499999 / 55500707 / WhatsApp: 98904640

ÉLECTIONS MÉDIAS HAAC 2024

Vincent LEZINME, une candidature de solutions aux problèmes des journalistes

C'est dans la journée de ce vendredi 05 Avril 2024 que le journaliste Vincent LEZINME a déposé son dossier de candidature dans la catégorie presse écrite au siège de la CENA. Le candidat était accompagné d'une délégation regroupant les journalistes de Porto-Novo tels que: Gaspard Adjamonssi, Geoffroy Wusa, Francis Okoya, Nicaise Azoma-

hou, Benoît Koffi, Tobi Ahlonsou, Feraez Armel, Sylvestre Sossou, Vioutou Akplogan, Firmin Bassao, Raoul Hounsounou et Eulade Adjai. Vincent LEZINME candidat dans la catégorie presse écrite à la 7ème mandature de la HAAC a reçu son reçu provisoire de dépôt de dossier dans une ambiance conviviale avec ses soutiens, amis et sympathisants.





ELONA HOUSE



**CHAMBRES MEUBLÉES
SALLES DE FÊTES**

SALLES DE FÊTES

**POUR VOS SÉJOURS
ET REPOS À
Porto-Novo**

*Venez
ici*



+229 97 90 46 40 / 98 90 46 40